



Communiqué de presse
pour diffusion immédiate

Collecte de rebuts encombrants : les appareils électroniques et réfrigérants exclus de la liste des matières et des objets acceptés

En raison des composés chimiques nocifs qu'ils contiennent et de leur potentiel de recyclage

Le 12 avril 2021 – La MRC de Drummond et la Ville de Drummondville profitent de l'arrivée du printemps et de la tenue des premières collectes d'encombrants de l'année dans les différentes municipalités de la région pour rappeler à la population que les appareils électroniques et réfrigérants ne sont plus acceptés lors des collectes d'encombrants. Cette interdiction découle d'abord de la réglementation provinciale en vigueur concernant l'enfouissement, mais elle s'appuie également sur le principe d'écoresponsabilité.

Les appareils électroniques (téléviseurs, systèmes audio, téléphones, ordinateurs, consoles de jeux, etc.) et réfrigérants (réfrigérateurs, congélateurs, thermopompes, climatiseurs, distributeurs d'eau, etc.) renferment des composés chimiques dommageables pour l'environnement. Lorsqu'ils ne sont pas gérés adéquatement, ceux-ci représentent une source de pollution et contribuent de façon notable aux émissions de gaz à effet de serre (GES). On estime qu'un réfrigérateur mal récupéré peut émettre autant de GES qu'une voiture qui parcourrait 17 000 kilomètres. Par ailleurs, ces appareils contiennent souvent des métaux et d'autres composantes qui peuvent être valorisés au moyen du recyclage.

Les solutions

Des solutions existent pour permettre une gestion sécuritaire et écologique de ces appareils. Les citoyens sont invités à consulter l'application Web Gère ta poubelle (geretapoubelle.ca) qui permet de connaître les points de dépôt autorisés et les services offerts dans la région pour s'en départir conformément à la réglementation applicable.

La Ville de Drummondville vient également de lancer un projet pilote de collecte d'articles valorisables sur rendez-vous. Ce service, qui s'adresse uniquement aux résidents de la ville, est disponible sur inscription au drummondville.ca/collectes.

Les municipalités de la MRC de Drummond remercient les citoyens de leur collaboration et de leur contribution à l'amélioration du bilan de la gestion des matières résiduelles dans la région.

-30-

Information :

Jean Dufresne
Conseiller en communication
MRC de Drummond
819 477-2230, poste 123
jdufresne@mrcdrummond.qc.ca

Thomas Roux
Conseiller en relations publiques
Ville de Drummondville
819 472-1966
troux@drummondville.ca